

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 115f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## **MONEYVAL publie son Rapport d'évaluation du 3ème Cycle sur la République tchèque**

Strasbourg, 18.02.2008 - Le Comité MONEYVAL du Conseil de l'Europe (Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) a publié aujourd'hui le Rapport d'évaluation du 3e cycle sur la République tchèque. Ce rapport analyse la mise en oeuvre des normes internationales et européennes visant à lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, évalue dans quelle mesure le pays est en conformité avec les recommandations 40 + 9 du Groupe d'Action Financière sur le Blanchiment de Capitaux (GAFI) et comprend un plan d'action recommandé visant à améliorer le système tchèque de lutte contre le blanchiment des capitaux (LAB) et le financement du terrorisme (CFT).

Dans ses conclusions, le rapport d'évaluation constate les points suivants :

- Malgré certaines améliorations, la pénalisation du blanchiment d'argent ne comporte toujours pas une définition large de l'infraction et doit être mise en conformité avec les normes internationales. Depuis le cycle d'évaluation précédent, la République tchèque a néanmoins obtenu ses premières condamnations pour blanchiment d'argent. La responsabilité pénale pour blanchiment d'argent n'a pas été étendue aux personnes morales.
- Le financement d'actes terroristes est érigé en infraction. Le financement d'organisations terroristes est également passible de sanctions dans la législation tchèque par le biais de dispositions plus générales sur l'entente criminelle. Le financement de terroristes à titre individuel, en tant que tel, n'est pas couvert. Selon une recommandation des évaluateurs, la pénalisation du financement du terrorisme serait mieux traitée au moyen d'une infraction autonome bien définie, répondant aux normes internationales dans ce domaine.
- La République tchèque est en mesure de geler, saisir et confisquer les produits du crime, même si des améliorations sont nécessaires pour ce qui concerne la confiscation de produits indirects, des actifs équivalents et des actifs détenus par des tiers.
- La Cellule tchèque de renseignement financier (CRF) est l'organe central du régime tchèque LAB/CFT. Elle a la responsabilité de s'assurer que toutes les entités financières et autres entités obligées respectent les obligations LAB/CFT. La CFR doit donner davantage d'orientations et de recommandations sur la LAB (au secteur non bancaire) et sur la CFT (à toutes les entités) et, de manière générale, pratiquer davantage le retour d'information.
- Les dispositions relatives à l'obligation d'identification du client sont en grande partie en place, mais il conviendrait d'introduire des mesures plus complètes en matière de devoir de vigilance à l'égard de la clientèle (CDD) qui seraient applicables aux clients et aux bénéficiaires finaux. Le secteur bancaire a fait l'objet de mesures de contrôle particulières de la part des autorités. Des efforts similaires sont nécessaires pour les autres activités financières (assurances, marchés des valeurs mobilières, établissements mutualistes de crédit).

/..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

**Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.**

- On pense que certaines sociétés et professions désignées non financières (par exemple les casinos et salles de jeux) sont exposées au blanchiment d'argent, des efforts accrus sont nécessaires pour traiter ces risques.
- Même si des procédures sont en place pour garantir une certaine transparence financière, il apparaît qu'il n'y a pas eu d'analyse officielle du cadre légal applicable au secteur des organisations à but caritatif pour ce qui est de l'éventualité d'abus aux fins de financement du terrorisme.

La République tchèque était le cinquième pays à être évalué au titre du 3e cycle d'évaluation. Le rapport a été adopté à la 24e session plénière de MONEYVAL (Strasbourg, 10-14 septembre 2007). MONEYVAL suivra la mise en oeuvre des recommandations par le biais de sa procédure de suivi des rapports, en vertu de laquelle tous les pays membres de MONEYVAL doivent, un an après l'adoption du rapport d'évaluation mutuelle, informer le Comité des actions prises à cet égard.

Ce rapport peut être consulté sur le site <http://www.coe.int/moneyval>